

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 5, 6 et 7 février 2018**

**2018 DICOM 4** Fixation du tarif de redevance d'occupation du domaine public pour les stands de vente autorisés dans le cadre des expositions à la salle Saint-Jean de l'Hôtel de Ville et des événements à l'espace Paris Rendez Vous.

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L. 2125-1 ;

Vu le projet de délibération, en date du 23 janvier 2018, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités de fixation du tarif de redevance d'occupation du domaine public pour les stands de vente autorisés dans le cadre des expositions à la salle Saint-Jean de l'Hôtel de Ville et des événements organisés à l'espace Paris Rendez Vous ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La redevance d'occupation du domaine public pour les stands de vente autorisés dans le cadre des expositions à la salle Saint-Jean de l'Hôtel de Ville et des événements organisés à l'espace Paris Rendez Vous, 29, rue de Rivoli est fixée à 15 % du chiffre d'affaires réalisé par les concessionnaires.

Article 2 : Les délibérations 2004 DGIC 6 et 2006 DGIC 20 sont abrogées.

Article 3 : Les recettes correspondantes seront imputées aux budgets de fonctionnement de la Ville de Paris, nature 70388, chapitre 70, missions 0220003 et 0220001.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**